

INVESTIR DANS L'OR

MON ÉPARGNE
CLÉ
EN MAIN

EN CHIFFRES

31,1035 g

C'est le poids d'une once d'or, l'unité de poids de référence pour ce métal précieux.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'or est considéré comme une valeur refuge. Il permet de diversifier ses placements sur un support qui n'évolue pas toujours dans le même sens que les marchés financiers. Toutefois, investir dans l'or ne garantit pas l'absence de pertes financières. Le cours de l'or est influencé par l'offre et la demande, ainsi que par l'évolution des grandes devises internationales, principalement le dollar américain. Il fluctue à la hausse comme à la baisse et peut-être très volatil. On distingue deux types de placements en or : en direct dans l'or physique (les pièces, les lingots et les plaquettes d'or) et dans l'« or papier ». Ce dernier terme regroupe plusieurs catégories de titres financiers comme :

- **Les trackers** : des fonds cotés en Bourse qui répliquent l'évolution du cours de l'or.
 - **Les fonds dits aurifères**, majoritairement investis en actions de sociétés cotées dont l'activité est liée à l'exploitation du métal précieux : mines d'or, sociétés de prospection minière...
- Côté fiscalité, pour les achats d'or effectués via un compte-titres, c'est la fiscalité des plus-values qui s'applique. Pour l'or métal, détenu en direct, les épargnants ont le choix entre une taxation au taux forfaitaire de 10,5 % sur le prix de vente ou une imposition au titre des plus-values sur biens meubles, à condition d'avoir gardé une preuve de la date et du prix payé à l'achat.

GLOSSAIRE

- **Once** : c'est l'unité de mesure utilisée afin de déterminer le poids et donc le prix d'un métal précieux comme l'or ou l'argent.
- **Carat** : représenté par le symbole « ct », le carat est une mesure de pureté de métaux précieux tels que l'or.
- **Tracker** ou ETF (Exchange Traded Funds) : instrument financier permettant de reproduire en temps réel l'évolution d'un indice. Il peut être acheté et vendu en Bourse, exactement comme une action.

INFO+

En France, investisseurs, banques et courtiers peuvent consulter les cotations de l'or publiées chaque jour par l'opérateur CPoR Devises et par la Banque de France.

ATTENTION !

- ➔ Un placement en or est risqué. Son montant fluctue en permanence. Il est donc conseillé d'investir uniquement des sommes que l'on peut se permettre de perdre !
- ➔ Ne cédez pas aux offres de trading sur l'or au moyen de CFD (Contract for difference) ou d'options binaires. Ces instruments extrêmement risqués sont à éviter.
- ➔ N'investissez qu'une partie de votre épargne en or. Pas plus de 5 % du montant total de votre patrimoine.
- ➔ Les variations de la valeur d'une action dans des mines d'or ne suivent pas forcément celles du cours de l'or.
- ➔ Pensez à une solution de stockage de votre or physique : cela peut vous éviter divers tracas (vol, dégradation...).

LES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE SE DÉCIDER

- ➔ Ai-je déjà constitué une épargne de précaution ?
- ➔ Suis prêt à perdre une partie de mon investissement ?
- ➔ Quels sont les frais d'achat, de stockage, de gestion, de revente ?
- ➔ Quelle est la fiscalité liée au type d'investissement en or que j'envisage ?
- ➔ Suis-je conscient que la valeur de l'or évolue aussi en fonction du cours du dollar ?

POUR ALLER PLUS LOIN

- Pour diversifier vos placements, retrouvez les fiches de l'AMF et de l'INC sur : [Se constituer une épargne de précaution, Epargner en vue de la retraite, Investir en actions, en obligations, en fonds ou sicav, dans un PEA, une assurance vie.](#)

INC

En partenariat avec AMF